

Bourges → Vivre sa ville

CONSEIL MUNICIPAL

L'avenir de l'urbanisme va alimenter les débats



PATRIMOINE. Ce soir, la réhabilitation de la halle au Blé va être présentée aux conseillers.

Ce sera un conseil municipal très urbain qui se tiendra ce soir, à partir de 18 heures, en mairie.

Les conseillers vont ainsi débattre notamment d'une révision du Plan local d'urbanisme (PLU) en raison d'un dépassement des objectifs fixés en 2006. Objectifs qui étaient de faciliter la création d'habitations avec la construction de six mille logements en dix ans, soit six cents logements par an. Pour y parvenir, plusieurs dispositions avaient été prises pour urbaniser les 451 hectares prévus.

Entre 2006 et 2008, 1.912 permis de construire ont été délivrés, soit une moyenne de 637 logements chaque année avec un logement social sur quatre. Sur les 451 hectares dont 98 hectares à Asnières et 79 hectares aux Breuzes. Au niveau qualitatif, sur les 1.156 logements sociaux autorisés

à la construction entre 2004 et 2009, 43 % sont situés dans les quartiers Nord et 57 % sont répartis dans le reste de la ville.

Que va devenir la halle au Blé ?

La municipalité va également lancer la procédure pour la réhabilitation de la halle au Blé. En 2008, la ville avait conduit une étude de programmation afin de définir un projet de mise en valeur de l'édifice tout en améliorant le fonctionnement du marché et le renforcement de la halle au Blé comme lieu de vie et d'animations. Un premier programme de travaux a été établi avec un coût estimé à 3,5 millions d'euros.

A noter enfin que les conseillers vont également se pencher sur le bilan du contrat environnemental avec les Berruyers. ■

Frank Simon

AGGLO ■ St-Germain-du-Puy opposé au transfert des déchets ménagers

Les ordures sèment le trouble

Le transfert de la compétence ordures ménagères vers Bourges Plus a plombé la confiance intercommunale. Alain Tanton dénonce le choix de Saint-Germain.

Frank Simon
frank.simon@centrefrance.com

Le président de la communauté d'agglomération de Bourges Plus, Alain Tanton, est « choqué » et parle de « d'un coup de canif dans le rouage de confiance communautaire ». En ligne de mire de cette colère présidentielle, le transfert de la compétence élimination des déchets ménagers et assimilés – les ordures ménagères – des communes à l'agglomération au 1^{er} janvier 2010. Un principe acté dans un premier temps par l'ensemble des vice-présidents de Bourges Plus, tout comme celui du lissage des taux pour aboutir, en 2015, à une taxe unique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de 10,50 %.

250.000 euros à vie ?

Aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert avant le 31 mars dernier. On pouvait alors s'attendre à une unanimité. Pas vraiment, puisque deux communes se sont prononcées contre ce transfert. Le Subdray tout d'abord, « par nostalgie » de son appartenance au syndicat du Groscochom (aujourd'hui dissous). Saint-Germain-du-Puy ensuite (*lire notre édition du 11 avril*). D'où l'étonnement d'Alain Tanton.

« Après avoir équilibré son budget ordures ménagères en 2008, voilà que Saint-Germain décide, le



DÉCHETS. La collecte des ordures ménagères sera gérée par l'agglomération à partir de 2010. ARCHIVES

31 mars, à quelques heures de la clôture des votes, de se mettre artificiellement en suréquilibre ». Conséquence, la commune a pu baisser sa taxe d'habitation, mais surtout l'agglomération devra, en l'état actuel des choses, reverser à Saint-Germain de l'argent pour compenser ce suréquilibre. Et pas une petite somme : 250.000 euros « à vie », rajoute Alain Tanton, amer.

« Comment voulez-vous expliquer aux autres communes de l'agglomération, comme Bourges, qui ont volontairement équilibré leur budget, que Saint-Germain revienne en arrière et décide de faire passer sa taxe d'ordures ménagères de 4,07 % à 7,25 % alors que les autres conseils ne peuvent pas revenir en arrière ? ».

Et, ce qui choque le président Tanton, c'est à la fois la méthode employée

– « un véritable stratagème » – mais aussi que ce soit aux autres communes de payer pour Saint-Germain.

C'est d'ailleurs cette notion de solidarité intercommunale que Maxime Camuzat, maire de Saint-Germain, met en avant pour expliquer la décision de son conseil : « Nous avons toujours été d'accord sur le principe du transfert mais, au regard de l'effort financier impor-

tant demandé aux germains, nous estimons que pour une fois la solidarité peut jouer en notre faveur ».

A noter, que le 25 mai, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) doit donner son avis sur les délibérations prises par les conseils municipaux. « C'est le dernier recours pour invalider la décision de Saint-Germain », prévient Alain Tanton. ■

La compétence environnement

La compétence environnement et cadre de vie, effective à partir du 1^{er} janvier prochain, comprend bien entendu l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés mais aussi la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. La partie ordures ménagères est la plus importante puisque l'agglomération va reprendre pour elle les contrats en cours avec les deux prestataires : Véolia et ISS Environnement. Elle devra également gérer les investissements sur les différents équipements. Un budget de 8 millions d'euros couvrira l'ensemble. ■

INITIATIVE ■ Maxime Camuzat, maire de Saint-Germain-du-Puy, lance Solidarflap, une association citoyenne

Quand le citoyen peut plus que l'élu contribuable

« L'élu contribuable que je suis n'a pas réussi... C'est donc le citoyen qui va continuer la démarche ».

Depuis hier soir, l'association Solidarflap (*) est née. Si son nom peut parfois prêter à rire, son objectif est on ne peut plus sérieux et porte sur une réalité qui ne peut que s'imposer à l'ensemble des citoyens.

Maxime Camuzat, maire de Saint-Germain-du-Puy et premier vice-président du conseil général, en est en tous les cas convaincu. Lui qui est à l'initiative de cette association qui se veut avant tout citoyenne. Hier, l'élu organisait une assemblée constitutive de cette nouvelle association.

Et il suffisait de constater le nombre important de citoyens justement ayant fait le déplacement pour se dire que la démarche initiée par le maire communiste est partagée par le plus grand nombre.

Maxime Camuzat souhaite donc se démarquer de toutes actions partisanes. Il n'empêche. C'est la situation budgétaire du conseil général qui l'a conduit sur ce chemin. Surtout, en fait, la sourde oreille de l'État devant les demandes renouvelées de la part de l'exécutif départemental du remboursement des charges transférées. C'est sans doute pour cela que la première mission affichée de Soli-



CRÉATION. Maxime Camuzat a officiellement lancé l'association citoyenne Solidarflap.

darflap est « d'agir auprès de l'État pour qu'il assume de la manière la plus juste possible les compensations financières des transferts de compétences qu'il décide en faveur des collectivités locales ».

Maxime Camuzat veut donc aller plus loin dans la démarche lancée par le conseil général. Lui qui connaît bien le sujet. En 2005, déjà, il alertait sur l'explosion à venir des collectivités locales. Alors, Maxime Camuzat visionnaire ?... Peut être. En tout cas, citoyen, c'est certain... ■

Frank Simon

(*) Renseignements et adhésions : Solidarflap, mairie, 18390 Saint-Germain-du-Puy ou solidarflap@solidarflap.org